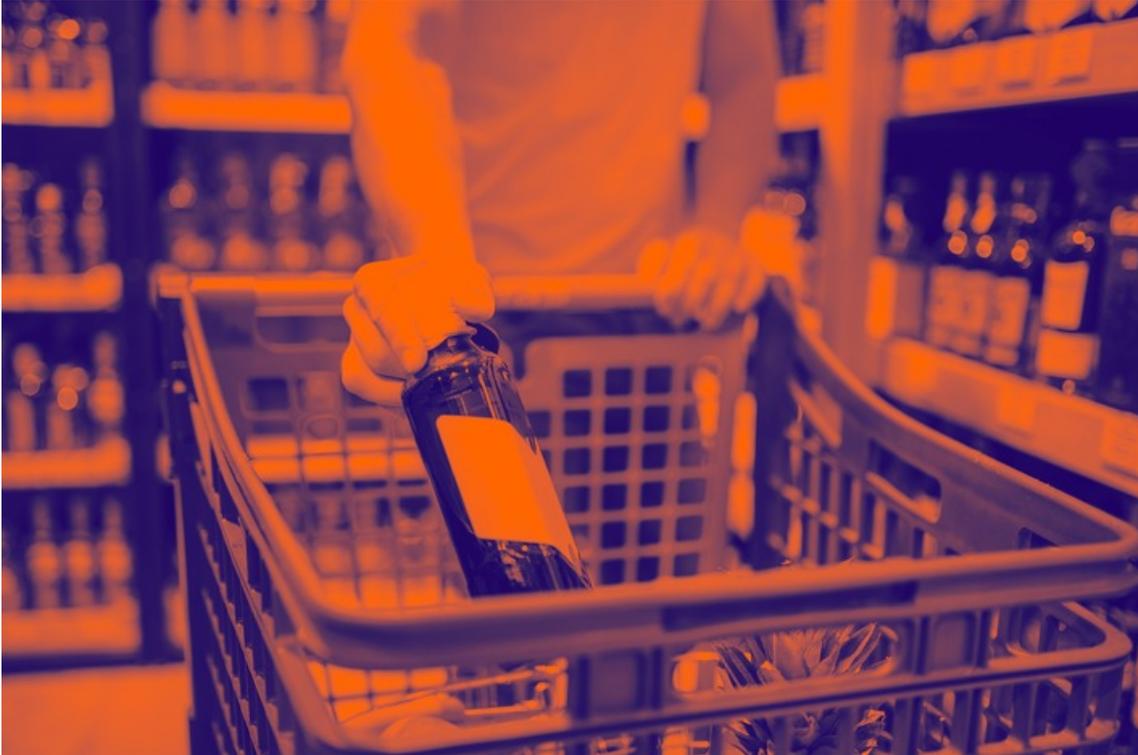


30.06.2022 - 09:00 Uhr

Achats-tests d'alcool: les mauvais résultats montrent les limites du système actuel



Lausanne (ots) -

Le rapport sur les achats-tests réalisés dans les points de vente physiques en Suisse révèle que, malgré les prescriptions en vigueur, des mineurs ont pu acheter de l'alcool de manière illicite dans un tiers des cas environ en 2021. Le port du masque montre les limites du système lorsque le personnel doit évaluer lui-même si un client a l'âge requis pour les boissons demandées.

Pour les commandes sur Internet (commerce de détail et services de livraison de la restauration), le taux de ventes illégales a même dépassé 90%. Dans ce domaine, les jeunes ont pratiquement le champ libre pour acheter de l'alcool: le cadre légal ne semble pas encore adapté à ce type de ventes.

Sur mandat de l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF), Addiction Suisse a analysé les résultats des [achats-tests d'alcool réalisés en 2021](#). Point positif, un nombre croissant de chaînes du commerce de détail mettent les résultats de leurs tests internes à disposition. Les achats-tests donnent des indications sur le respect des mesures de protection de la jeunesse lors de la vente d'alcool.

Achats-tests classiques

- Malgré l'interdiction prévue par la loi, de la bière et du vin ou des alcools forts ont été vendus à des jeunes de respectivement moins de 16 ans et moins de 18 ans dans **33,5% des cas** au total. Cela représente une hausse de 4,4 points de pourcentage par rapport à 2020.
- Le personnel de vente ou de service a procédé à un **contrôle de l'âge** (question posée de vive voix et/ou contrôle d'identité) dans 72,4% des cas seulement (2019 : 81,7%).
- On observe des **différences** entre les types de points de vente. Les stations-services affichent le meilleur résultat en 2021, avec 23,5% de ventes illégales. Viennent ensuite les restaurants et cafés (32,9%), puis les grands distributeurs et les chaînes de magasins (environ 34,6%). Le taux d'infractions est plus élevé dans les bars/pubs (plus de 38,1%).

Achats-tests en ligne

Une grande série **d'achats-tests en ligne** a également été réalisée pour la première fois. Les résultats sont préoccupants (et confirment une étude de moindre envergure menée par la [Croix-Bleue](#); rapport en allemand). Le tableau se présente de la façon suivante:

- 93,8% des jeunes ont obtenu de l'alcool illégalement en passant commande sur Internet. Des boissons alcooliques ont été remises directement à 89% des jeunes de 13 ans par le fournisseur.

- Si l'âge a été demandé dans 18,5% des cas lors du processus de commande et dans un peu moins de 12% des cas lors des livraisons, des boissons alcooliques ont été délivrées à la grande majorité des jeunes alors même qu'ils avaient répondu en disant la vérité.

La présentation automatique d'une pièce d'identité, un lecteur de cartes et des contrôles sur Internet sont des solutions opportunes

À l'heure actuelle, le personnel de vente et de service doit évaluer lui-même si le client a l'âge requis pour acheter de l'alcool; s'il a des doutes, il doit lui demander une pièce d'identité. Avant le port du masque, ce système constituait déjà l'un des principaux problèmes pour appliquer les mesures de protection de la jeunesse, en particulier en cas d'affluence et lors de manifestations. Le masque a rendu les choses encore plus difficiles. De nouvelles solutions s'imposent:

- En [Finlande](#), tous les clients qui ont l'air d'avoir moins de 30 ans doivent automatiquement présenter une pièce d'identité pour prouver qu'ils ont l'âge requis pour acheter de l'alcool. En Écosse, ce système est appliqué dès lors que le client semble avoir moins de 25 ans; dans le reste de la [Grande-Bretagne](#), il est largement utilisé sur une base volontaire. La Suisse devrait elle aussi adopter la **présentation automatique de la carte d'identité**.
- Des dispositifs techniques devraient également être utilisés pour faciliter la tâche du personnel; ils ont déjà démontré leur efficacité ailleurs. Des **lecteurs de cartes**, comme l'application [Jalk ID-Scan](#), devraient être utilisés partout, car malgré la présentation d'une pièce d'identité, il n'est pas rare que de l'alcool soit vendu de manière fautive dans les moments de stress.
- Des mesures de protection de la jeunesse existent pour la vente en ligne sur **Internet**. Certaines technologies permettent le **scan** direct de la **carte d'identité** en ligne. Pour pouvoir en faire la règle d'usage, le cadre légal devrait être adapté.

À propos des achats-tests

Dans le cadre des achats-tests, des jeunes qui n'ont pas encore atteint l'âge minimal fixé par la loi tentent d'acheter des boissons alcooliques. Si le personnel de vente leur demande leur âge, ils sont tenus de dire la vérité et, sur demande, de présenter une pièce d'identité. S'ils n'obtiennent pas la boisson souhaitée, les jeunes n'ont pas le droit d'insister. Si la vente est réalisée, ils doivent remettre les boissons à l'adulte qui les accompagne. Les responsables du point de vente sont informés du résultat de l'achat-test et invités, le cas échéant, à appliquer l'interdiction de vendre de l'alcool à des mineurs.

Les données traitées dans ce rapport concernent 8379 achats-tests réalisés en Suisse en 2021. Elles ont été mises à disposition par 12 organisations - communes, services cantonaux, entreprises, associations ou organismes spécialisés - pour l'évaluation.

Contact:

Addiction Suisse
Markus Meury, porte-parole
mmeury@addictionsuisse.ch
021 321 29 63

Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF)
Service Médias
medien@bazg.admin.ch
058 462 67 43

Medieninhalte



Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000980/100891858> abgerufen werden.